

ABONNEMENT.

En an. 30 fr.
Six mois 18
Trois mois 9
Postes :
Un an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 9

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires.
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A. EWIG,
Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames. — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

4 Décembre 1878.

Chronique générale.

Hier mardi, à Versailles, un calme pro-
fond régnait dans les couloirs. Les députés
gagnaient paresseusement leurs bancs.

La Chambre a validé l'élection de M. Jé-
rôme David, encore un conservateur que ses
électeurs se sont obstinés à renommer. Le mi-
nistre de la marine a triomphé de M. Farcy, à
propos d'une question de chiffres. Enfin,
M. Borriglione a monté à la tribune pour
plaider le dégrèvement complet de l'impôt
sur les huiles. Sa proposition a été repous-
sée.

L'examen du formidable budget qui pèse
sur la France a été terminé samedi à la
Chambre des députés. Aussitôt après l'adop-
tion des chapitres relatifs au ministère de la
marine et des colonies et à l'Algérie, le scru-
tin sur l'ensemble a eu lieu. Il a réuni l'un-
animité des votants, mais il ne faut pas
que ce résultat, qui serait magnifique si
toutes les règles parlementaires avaient été
strictement et loyalement observées, trompe
l'opinion publique. Avant de voter, les mem-
bres de la minorité ont présenté à la tribune
une déclaration expliquant leur conduite
dans cette circonstance.

Cette déclaration, que M. de Soland, dé-
puté de Maine-et-Loire, avait été chargé de
faire, constate d'une façon nette et claire ce
fait anti-parlementaire, que le budget de
1879, comme celui de 1878 du reste, a été
préparé, travaillé, revu et corrigé complète-
ment en dehors de la minorité de la Cham-
bre. Le droit de la minorité d'être appelée à
la préparation de la loi de finances au moins,
qui est la loi-maîtresse, si nous pouvons
parler ainsi, la cause et la raison d'être des
parlements, est formellement méconnu, de-

puis que nous avons le bonheur de vivre
sous le régime républicain, et ne l'a jamais
été d'une manière aussi ouverte que depuis
deux ans.

Les membres de la droite ont protesté.
Ils n'ont pas voulu refuser leurs votes,
« afin d'assurer les services publics, » mais
ils tiennent à ce que l'opinion publique
sache bien qu'ils ont fait hautement les ré-
serves les plus expresses et qu'ils déclinent
toute espèce de responsabilité à cet égard.

M. Gambetta n'a pu, en réponse à cette
déclaration, apporter qu'une excuse déri-
soire, sous le prétexte que la commission
du budget ne se nomme pas elle-même.
S'il en était ainsi, sans doute il l'eût compo-
sée lui-même d'une façon bien différente !
Ne pourrait-on pas demander à qui obéit la
majorité, jusque dans les bureaux, sinon à
lui, M. Gambetta, et s'il n'était du devoir
étroit de cette majorité de faire elle-même
place dans une juste mesure aux membres
de la minorité ? Voilà le vrai déni de jus-
tice ! Voilà le vrai manquement, voulu et
délibéré, aux règles d'un gouvernement
parlementaire !

Le Soleil dit que la prorogation des Cham-
bres aura lieu probablement vers le 22 dé-
cembre.

Le bruit court que M. Gambetta aurait eu
récemment avec le maréchal de Mac-Mahon
une entrevue dans laquelle il aurait insisté
sur la nécessité de réviser la Constitution
aussitôt après les élections sénatoriales.

La commission de procédure criminelle
instituée par M. Dufaure a décidé que la
cour de cassation pourrait casser d'office un
arrêt de condamnation.

Cette même commission accorde à tout in-
culpé le droit de communiquer librement
avec son avocat cinq jours après l'arresta-
tion.

M. Grévy va, dit-on, prendre un congé
pour raison de santé. Fort ému de certaines
allusions des journaux réactionnaires, l'hon-
orable président s'est décidé à appeler en
consultation trois médecins célèbres ; ces pra-
ticiens ont reconnu, à l'unanimité, que M.
Grévy était atteint d'une surdité complète de
l'oreille gauche qui l'empêche absolument
d'entendre ce qui se dit d'un côté de la
Chambre. De là une apparence de partialité,
dont M. Grévy est irresponsable, et au-
jourd'hui désespéré, dans la direction des
débats.

C'est pour soigner et guérir, s'il se peut,
cette infirmité, que M. Grévy va prendre
un assez long repos.

Le Petit Breton annonce que le préfet du
Morbihan fait une tournée électorale dans
le canton de Mauron. On affirme que c'est
en vertu d'instructions ministérielles, pres-
crivant à tous les préfets de rechercher les
délégués sénatoriaux à domicile pour les en-
gager à voter au 5 janvier pour les candidats
républicains.

Nouvelle preuve de la haine du gouver-
nement actuel à l'égard de la candidature
officielle ! Nous sommes bien rassurés du
reste sur le résultat de toutes ces manœu-
vres dans le département du Morbihan.

La presse radicale publie une protestation
très-curieuse contre l'expulsion de l'Alle-
mand Hirsch, qui vient de prononcer le gou-
vernement français. Dans cette protestation
il est déclaré, entre autres choses intéressan-
tes, que Hirsch a « rendu de grands servi-
ces » au gouvernement qui l'expulse.

Après tout, cela ne surprendrait pas les
gens ayant quelque expérience : les gouver-
nements républicains sont généralement
ingrats.

La paille et la poutre :
Les journaux républicains-libéraux — les

malheureux ont imaginé d'associer ces deux
mots-là ! — se montrent scandalisés de la
mesure qui porte de 2,360 hommes à 3,339
le chiffre des forces de police à Berlin.

N'est-ce pas le gouvernement républicain
qui a presque doublé l'effectif de la police
parisienne et de la garde municipale ?

On pourrait intituler ceci : les mésaventures
d'un conseil municipal radical ; les conseils
radicaux en ont quelquefois, malgré tout le
pouvoir et toute l'influence dont ils jouissent
aujourd'hui.

La petite ville de Vouziers (Ardennes) pos-
sédait un conseil radical et une école con-
gréganiste de filles, deux choses incompati-
bles, comme on sait. Le conseil se devait de
faire disparaître l'école, et ne manqua pas
d'y travailler. Motion, rapport, délibération,
vœu exprimé et transmis au préfet, arrêté
dudit faisant droit au vœu des conseillers,
c'est la procédure ordinaire, ayant pour con-
clusion le remplacement des congréganistes
par des maîtres ou maîtresses laïques.

Voilà donc les sœurs expulsées de l'école
communale de Vouziers. Mais — car il y a
un mais — voilà aussi, au lendemain de leur
expulsion, la ville menacée d'un procès : les
descendants des fondateurs de l'école rappel-
lent que leurs auteurs n'ont donné le terrain
et les bâtiments qu'à la condition formelle de
confier aux sœurs la direction de l'enseigne-
ment. Titres précis, condition étroite et par-
faitement licite, impossible de la faire tom-
ber. Bien malgré eux et avec une mine fort
allongée, les conseillers se résignent à rem-
placer les sœurs expulsées par... d'autres
sœurs.

Seulement, dans l'intervalle, les expulsés
avaient usé de leur droit en fondant, vis-à-
vis de l'école communale, une école libre, où
les enfants étaient accourus dès le premier
jour. Soixante élèves la suivent. De sorte
que voici le conseil municipal en face, par
sa faute, de deux écoles congréganistes, au
lieu d'une.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, 1^{er} décembre 1878.

Le mois qui vient de s'écouler a été un mois
charmant pour les marchands de parapluies ; mais
pour le pauvre monde, dont je fais partie, et qui n'a
rien de commun avec le commerce des instruments
sus-nommés, il a été tout-à-fait désagréable. On
ne peut pourtant pas rester quinze jours chez soi
sans sortir ! on a des occupations qui vous appel-
lent au dehors, — l'enterrement d'une vieille cou-
sine, par exemple, ou le mariage d'un ami, — il
faut absolument sortir ; alors on reçoit une douche
soignée ; on attrape un bon rhume, et en voilà
pour huit jours d'hébétément.

J'ai rencontré hier un mien ami qui avait l'air
tout joyeux, bien qu'il fût trompé :

« Comment, me disait-il, si je suis heureux ! mais
c'est l'hiver qui vient, mon cher, un joli petit dieu
encapuchonné et grelottant, le nez rouge, les doigts
bleus, et traînant à sa suite des plaisirs de toutes
sortes : concerts, théâtres, bals, etc., etc. Qu'im-

porte la pluie, le vent, la neige, la hausse de la
Seine ou l'abaissement de la température ! A quoi
bon s'en occuper ? Fais comme s'il faisait un temps
splendide et prends pour modèle une charmante
jeune femme, vraie fille d'Ève, qui vient de me re-
tenir sous une porte cochère, au milieu de cinq ou
six vents, pour me raconter la robe de bal qu'elle
se fait faire. Crois-moi, mon cher, il faut mépriser
la pluie, et cracher sur la boue ; si tu es enrhumé,
mouche-toi... et bonsoir ! »

Puisque je viens de prononcer le nom d'Ève, je
suis tout naturellement conduit à parler des
60,000,000 de pommes qui viennent d'arriver à
Paris. Ce chiffre effrayant m'a fait rêver. Que di-
raient nos premiers parents s'ils savaient que le
fruit défendu est devenu si populaire, que Paris
seul s'en administre 60,000,000 ! Ève tomberait en
syncope, et le pharmacien du coin serait obligé de
lui faire respirer les sels, tout comme à une petite
Parisienne.

Tout en écrivant cet article, assis dans un café
du boulevard, je m'amuse énormément : je m'a-
muse à regarder passer les petites Parisiennes ;
c'est un spectacle comme un autre, mais il devient
tout-à-fait original et nouveau quand on s'attache

à ne regarder qu'un coin de toutes les femmes qui
passent.

Ainsi, depuis un quart d'heure, je regarde le
nez et rien que le nez de toutes les passantes. Oh !
qu'il y en a de jolis ! En voici un, un petit nez
pâle, légèrement retroussé, qui prend le frais au
bord d'une voilette noire ; et cet autre, bleu par le
froid, à demi caché dans le manchon de sa maî-
tresse, comme il a l'air de souffrir, fouetté par la
bise ! ah ! le pauvre petit nez ! Quant à celui-ci,
il doit appartenir à une maîtresse de pension : cou-
ronné d'un pince-nez impertinent, il s'avance bra-
vement en avant et fend l'air avec aplomb.

Voilà une petite fille qui a un nez tout-à-fait spi-
rituel ; il a une finesse de forme qui dénote l'esprit :
c'est peut-être bien cette petite qui a fait le joli mot
que voici :

Une amie de sa mère lui disait :
— C'est qu'il y a déjà bien longtemps que je te
connais ; je t'ai vue toute petite, petite ; tu venais
de naître, tu avais... que sais-je ?... une minute ;
— je t'ai vue avant ta mère.

Alors l'enfant se retourne brusquement vers sa
mère, et lui dit avec un ton de reproche :
— Tu étais donc sortie ?

Oh ! et celui-là, quel pif ! — Pardon, c'est un
nez masculin ; je me suis trompé ; il était si extra-

ordinaire que je n'ai pu m'empêcher de le contem-
pler ; il possède une formidable bosse, puis se re-
courbe en bec d'oiseau et s'étale ensuite de chaque
côté sur deux respectables narines : c'est un nez
juif.

J'ai vu un de ces nez-là à l'hôtel des Ventes,
parmi les marchands, ces diables de marchands qui
sont toujours là pour vous enfoncer. — Je m'expli-
que : — Vous allez à l'hôtel des Ventes avec un
ami pour acheter un tableau ; après en avoir vu
une quantité, votre choix s'arrête sur une marine.

— Elle est magnifique, dites-vous à votre ami ;
je la pousserai, elle fera bien dans mon salon.

— C'est bon à savoir, se dit en lui-même le mar-
chand, qui a tout entendu.

Le tableau est mis aux enchères ; vous le poussez,
vous le poussez. Fatalité ! quelqu'un le pousse
aussi d'un autre côté ; mais vous voulez l'avoir et
poussez encore ; le monsieur pousse toujours, si
bien que le prix devient formidable. C'est alors que
le monsieur, qui n'est autre que le marchand, vous
abandonne l'objet et se frotte les mains.

Et ceci me remet en mémoire une jolie anecdote.
La voici, pour finir :

On mettait en vente une lampe d'assez mauvaise
apparence. L'expert lui déclara une valeur de cent
sous. Subitement, la lampe atteignit le prix de 60,

La France apprend que la nouvelle de la mort de M. E. Chevandier de Valdrôme, annoncée par tous les journaux d'après l'Agence Havas, est absolument erronée.

M. Chevandier de Valdrôme a été très-gravement malade, il l'est encore; mais son état n'est nullement désespéré, de l'avis des médecins qui le soignent, les docteurs Richet et Decori.

LA CARICATURE.

On lit dans l'Ordre :

Nous avons à plusieurs reprises signalé les caricatures des journaux « illustrés » républicains. Jusqu'à présent, elles étaient odieuses et cyniques; aujourd'hui, il y a progrès: elles sont devenues brutalement sinistres.

Voici, dans la *Lune rousse*, un dessin qui représente, sans le moindre talent d'auteurs, M. de Mun « démonté »: la République entraîne son cheval, mais non pas la République aimable, — elle est loin celle-là? — La figure dessinée par « l'artiste » gauchard est tout entière de rouge habillée, avec le bonnet phrygien et les cheveux épars; c'est la République de 93, la République sanglante!

Autre dessin, « un Compte réglé »: le 16 Mai, figuré par un personnage étendu à plat ventre, vient de recevoir la bastonnade des propres mains de M. Dufaure. M. le président du conseil, un gourdin sous le bras, est en train de remettre ses gants. Au bas, une légende où on lit ceci :

Dansons la Carmagnole!
Vivent les trois
Cent soixante-trois!
Dansons la Carmagnole!
Plus d'empereurs! Plus de rois!

Et M. le garde des sceaux permet qu'on le représente dans ce rôle, chantant un pareil refrain, en présence des conspirations découvertes partout, et des assassins d'empereurs et de rois!

En troisième dessin, « une Mise en accusation »: Gambetta préside un tribunal rouge; les ministres du 16 Mai sont assis au banc des accusés, livrés aux férociétés goguenardes d'un auditoire de coupeurs de têtes.

Voilà donc les caricatures qu'on laisse s'étaler à présent sous les yeux de tous. — M. Dufaure étant ministre de la justice et M. le maréchal de Mac-Mahon président de la République!

LE VOTE DU BUDGET.

C'est M. de Soland, député de la 4^e circonscription d'Angers, qui a été chargé, par la réunion de la droite et par celle que préside l'amiral Touchard, d'expliquer le vote de la minorité. Il était huit heures du soir, samedi, lorsque M. de Soland a pu prononcer les paroles que nos lecteurs trouveront ci-après. L'heure avancée a contraint l'honorable député à réduire ses réserves à l'indispensable; mais il a semblé utile à la minorité que les populations fussent prévenues

puis de 100 fr. On se regardait avec surprise. Mais ce n'était pas fini!

De 100 elle sauta à 200, 300, 400, etc., etc. Bref, le commissaire-priseur adjugea le luminaire au prix de 22,365 fr. à un vieux monsieur accoudé sur la table.

— C'est bien à vous, n'est-ce pas, monsieur?

— Comment, à moi! s'écria le monsieur furieux.

— Mais la lampe que vous avez poussée...

— Je n'ai rien poussé!

— Comment? vous m'avez cligné de l'œil tout le temps.

— Malheureux, mais c'est un tic; tenez, je cligne encore!

— Ah! et l'autre monsieur qui vous disputait l'objet?

— Je le connais! il a le même tic que moi.

On a vu des lampes filer, — mais, à ce prix-là, c'eût été curieux.

RENÉ D'ALISY.

que ce budget de trois milliards est uniquement l'œuvre de la gauche, qui n'a pas permis à la droite d'assister à sa confection pour en amoindrir les charges s'il était possible.

Voici la protestation portée à la tribune par M. de Soland, et que nous extrayons des comptes rendus officiels de la Chambre, séance du 30 novembre:

M. de Soland. — Messieurs, avant le vote sur l'ensemble du budget, je viens présenter à la Chambre, en mon nom personnel et au nom de mes amis, une explication que nous croyons nécessaire. (Parlez! parlez!)

Nous voterons le budget de 1879, parce que, avant tout et malgré tout, nous voulons assurer les services publics; mais, en émettant ce vote, nous avons le devoir de faire des réserves et de revendiquer, pour l'avenir au moins, le droit parlementaire de la minorité, qui a été méconnu dans la préparation de ce budget. (Exclamations et rumeurs à gauche et au centre.)

A droite: Très-bien! très-bien!

M. de Soland. — La minorité de la Chambre a été exclue absolument de la commission du budget, et cela malgré des promesses antérieures et des réclamations que j'ai portées en temps utile à cette tribune.

Vous avez préparé le budget sans contradicteurs: c'est là un déni de justice et de contrôle parlementaire. (Exclamations à gauche.)

De plus, par suite de circonstances que je n'ai pas à apprécier, et que je me borne à constater, les rapports ont été déposés un, deux ou trois jours avant la discussion; il en résulte que, avec des délais aussi illusoirs, il était impossible à ceux qui n'étaient pas initiés aux travaux — j'allais dire aux mystères de la commission du budget — de faire les recherches, les vérifications nécessaires pour discuter les crédits proposés d'une façon complète, sérieuse et digne d'une grande Assemblée. (Rumeurs à gauche et au centre.)

Dans ces conditions, nous ne pouvons que décliner toute espèce de responsabilité à l'égard d'un budget de 3 milliards préparé en dehors de nous, rapporté à la dernière heure, et que nous votons uniquement pour les raisons que j'ai dites et sous les réserves expresses que j'ai formulées. (Applaudissements à droite.)

M. Gambetta. — Je n'ai qu'un mot à dire, au moins en ce qui touche la commission du budget actuel.

La commission du budget ne se nomme pas elle-même; elle n'est pas nommée au scrutin de liste; par conséquent, il ne peut y avoir sur sa composition aucune espèce de plan ni de concert antérieur. Ce sont les bureaux qui choisissent leurs délégués. (Exclamations à droite.)

Eh! messieurs, dans les bureaux, il arrive ce qui arrive toujours... (Interruptions à droite.)

Messieurs, je n'ai pas à prendre parti, je n'ai purement et simplement qu'à préciser un fait.

Je le répète, la commission du budget est nommée dans les bureaux; dans chaque bureau, tout le monde concourt à la nomination de cette commission; il n'y a pas de distinction entre la minorité et la majorité autre que celle-ci: il y a le jugement que porte chaque bureau sur les mandataires et les délégués qui représentent le mieux l'opinion du bureau. Personne ne saurait donc être responsable de ce que l'honorable préopinant appelle une injustice parlementaire, parce qu'il n'y a personne sur qui on puisse en faire retomber la responsabilité.

Si on nommait, comme cela se pratiquait dans l'Assemblée nationale, — du moins comme cela s'y est pratiqué deux fois, — si on nommait la commission du budget au scrutin de liste, ah! oui, vous pourriez dire que la Chambre est exclusive; mais, tant qu'on la nommera par bureaux, personne ne peut vous promettre que les choses changeront. (Approbation à gauche et au centre. — Exclamations à droite.)

M. de la Bassettière. — Jamais dans l'Assemblée nationale on n'a méconnu une seule fois les droits de la minorité.

M. de Soland. — La réponse de l'honorable M. Gambetta ne change rien aux observations que j'ai présentées. Je me contente de dire que, en fait, le droit de contrôle de la minorité a été supprimé... (Réclamations à gauche et au centre), entravé, si vous le voulez. Il nous reste seulement un droit purement théorique, nous trouvons que ce

n'est pas assez; nous l'avons dit. (Vive approbation à droite. — Exclamations diverses à gauche.)

Le scrutin a été ouvert ensuite sur l'ensemble du budget des dépenses. La Chambre a adopté par 458 voix, c'est-à-dire à l'unanimité des votants.

LE TIRAGE DE LA LOTERIE NATIONALE.

C'est très-probablement le jeudi 26 décembre que commencera le tirage de la loterie, c'est le *Temps* qui le dit. Le ministre de l'agriculture et du commerce se montre très-désireux de voir adopter définitivement cette date par le comité supérieur, qui ne fait d'ailleurs aucune objection sérieuse. La seule qui ait été produite venait, dit-on, de quelques commerçants, qui paraissent craindre que le tirage des lots n'arrêtât, dans leurs achats d'étrennes, un certain nombre de personnes espérant être favorisées par le sort. Mais, outre que la plupart des lots ne sont guère des objets d'étrennes, il faut remarquer qu'un grand nombre d'entre eux seront remboursés aux gagnants en argent, ce qui ne peut être que très-favorable au commerce particulier des étrennes.

L'installation des lots sera très-prochainement terminée. Dimanche, M. le ministre des finances et M. le ministre de l'agriculture et du commerce ont visité le Palais de l'Industrie, où ils se sont fait rendre un compte exact de l'état des travaux.

Il y a environ quarante mille lots; sur ce nombre, deux mille ont une valeur de deux mille francs et au-dessus. Ces deux mille lots seront l'objet d'un tirage spécial, c'est-à-dire qu'ils seront attribués à un seul numéro d'une seule série désignée par le sort.

On a fait, samedi, des expériences fort curieuses sur le tirage des numéros. Il en résulte que cinquante numéros seulement peuvent être tirés à l'heure.

La commission compte consacrer cinq heures chaque jour au tirage; il y aurait donc 250 numéros tirés par jour. C'est dire qu'il faudra huit jours pour le tirage des deux mille gros lots. Quant aux trente-huit mille lots restants, on sait que chaque numéro tiré s'appliquera aux douze séries; on pourra donc attendre 600 lots à l'heure, soit 3,000 par jour. On emploiera ainsi dix à onze jours à ce tirage. Il est probable qu'on commencera par le tirage des lots au-dessous de 2,000 fr.; cependant, la commission n'a pris à ce sujet aucune résolution définitive; on songe à consacrer un jour sur trois au tirage des gros lots.

Le tirage complet s'effectuera en quinze à dix-huit jours.

L'exposition des lots aura lieu pendant huit jours avant le tirage. Il sera perçu à l'entrée du Palais de l'Industrie un droit qui n'est pas encore fixé, mais qui sera probablement d'un franc.

Le produit de cette perception sera attribué tout d'abord aux frais nécessités par l'installation des lots aux Champs-Élysées, et aux frais d'entretien et de surveillance des lots qui ne laissent pas d'être considérables.

Dans la réunion du comité de la loterie qui a eu lieu dimanche sous la présidence du ministre de l'agriculture et du commerce, on a décidé l'achat de nouveaux lots.

Il a été décidé, sur la proposition de M. Marteau, que 288 layettes complètes seraient acquises sur les fonds de la loterie pour être distribués aux pauvres.

On a mis en place les tableaux donnés à la loterie ou achetés par la commission. Ces tableaux sont au nombre de 240.

Etranger.

ALLEMAGNE. — Nous lisons dans le *Tageblatt* de Berlin du 4^e décembre:

« Parmi les personnes expulsées de Berlin figure, dit-on, le député Most, qui quittera, comme on sait, la prison de Ploetzensee le 10 décembre.

« L'expulsion est un coup terrible pour la plupart de ceux qu'elle atteint; plusieurs d'entre eux exercent depuis un nombre d'années une industrie pour leur propre compte, et presque tous ont un ménage à eux, qu'ils ne pourront abandonner sans éprouver de grandes pertes.

« Nous apprenons que la plupart des personnes expulsées de Berlin ont l'intention de quitter le territoire allemand et d'émigrer en Suisse ou en Amérique. »

Le *Tageblatt* apprend en outre que chaque ordre d'expulsion est accompagné d'un avis ainsi conçu:

« Le président de la police nous fait savoir que vous serez expulsé de force et sans aucun égard, si vous n'avez pas quitté dans un délai de trois jours, à partir de la remise de l'ordre ci-joint, le district comprenant la ville de Berlin, les cercles de Potsdam et de Charlottenbourg, ainsi que ceux de Tellow, de Nieder-Barnim et de l'Ost-Havelland. Vous êtes également averti que toute infraction à l'ordre en question sera punie d'une amende pouvant s'élever à mille marcs ou d'un emprisonnement dont la durée pourra être de six mois. »

Chronique militaire.

NOMINATIONS OFFICIELLES.

Par décision ministérielle:

M. le général Blot, commandant la 34^e division d'infanterie, est nommé au commandement de la 2^e division d'infanterie (4^e corps d'armée), et des subdivisions de région d'Arras, de Béthune, de Saint-Omer et de Dunkerque, en remplacement de M. le général Veron dit Bellecourt, mis en disponibilité sur sa demande.

M. le général de Loverdo, récemment promu, est nommé au commandement de la 34^e division d'infanterie et des subdivisions de région de Toulouse, de Foix, de Mirande et de Saint-Gaudens.

M. le général Bardin, commandant la subdivision d'Aumale, est nommé au commandement de la subdivision d'Alger, en remplacement de M. le général Le Tourneur, promu général de division.

M. le général de la Tour d'Auvergne-Lauraguais, commandant la subdivision de Constantine, est nommé au commandement de la subdivision de Médéah (division d'Alger), en remplacement de M. le général de Loverdo, promu général de division.

M. le général Le Mans, commandant la 58^e brigade d'infanterie et la subdivision de région d'Aix, est nommé au commandement de la subdivision de Constantine.

M. le général Vincendon, commandant la 8^e brigade de cavalerie, est nommé au commandement de la 58^e brigade d'infanterie (29^e division, 15^e corps), et de la subdivision de région d'Aix.

M. le général de Saint-Jean, commandant la 3^e brigade de chasseurs, est nommé au commandement de la 8^e brigade de cavalerie (8^e corps d'armée), à Dijon.

M. le général prince de Bauffremont, disponible, est nommé au commandement de la 3^e brigade de chasseurs (2^e division, 6^e corps d'armée), à Lunéville.

M. le général Louis, disponible, est nommé au commandement de la subdivision de Tiemcen (division d'Oran), en remplacement de M. le général Flogny, mis en disponibilité sur sa demande.

M. le général Cousin de Montauban, comte de Palikao, disponible, est nommé au commandement de la 68^e brigade d'infanterie (34^e division, 17^e corps d'armée), à Auch, et des subdivisions de région de Mirande et de Saint-Gaudens, en remplacement de M. le général Le Mordan de Langourian, qui a reçu une autre destination.

M. le général de Quelen, disponible, est nommé au commandement de la 2^e brigade de hussards (5^e division, 6^e corps d'armée), à Nancy, en remplacement de M. le général Huyn de Verneville, promu général de division.

Le 1^{er} février 1879, auront lieu dans toute la France les examens pour le grade de sous-lieutenant dans la réserve.

Nous rappelons que les engagés volontaires d'un an, ayant obtenu le brevet de sous-officier, pourront y prendre part dans toute les armes, sauf la cavalerie.

LA NOURRITURE DU SOLDAT.

Un journal annonce que M. le ministre de la guerre aurait manifesté l'intention de renoncer au système actuellement suivi pour la fourniture de la viande fraîche aux troupes, aussitôt que les marchés en cours d'exécution auraient pris fin.

Il serait très-désirable pour nos pauvres soldats que la nouvelle fût vraie.

Dans quelques villes, le système actuel produit de déplorable résultats.

Dans l'Est surtout, la fourniture de la viande aux troupes est devenue une industrie spéciale, presque monopolisée par certains négociants israélites.

Ces négociants soumissionnent et obtiennent les fournitures à des prix devant lesquels reculent les bouchers consciencieux qui n'ont d'ailleurs pas, comme les fils d'Israël, des racoleurs toujours en quête de bestiaux suspects, de taureaux épuisés et de vaches phthisiques.

Dans le système actuel, les troupes reçoivent, il est vrai, des animaux entiers; mais c'est un triste avantage lorsque la bête tuée est mauvaise, maigre, décharnée et malsaine. Mieux vaudrait cent fois la basse boucherie d'animaux en bon état.

Le retour aux anciens errements est vivement désiré par tous les hommes qui ont étudié la question; l'alimentation des troupes serait meilleure sans être plus difficile ni plus coûteuse, et l'on ne verrait pas certains mercantiers s'enrichir aux dépens des bouchers honnêtes et de la santé de nos soldats, qu'ils mettent audacieusement, en dépit du cahier des charges et de la commission, au régime de la vache enragée et du taureau qui ne l'est plus.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le maximum de la crue de la Loire, annoncée dès samedi à la Préfecture de Maine-et-Loire, a été de 2^m 57, chiffre que nous avons donné hier.

Depuis 24 heures, l'eau se tient à ce même niveau.

La commission des pétitions de la Chambre des députés a approuvé le rapport de M. Lasserre, sur une pétition déposée par M. Laisant, député de la Loire-Inférieure, au nom d'un grand nombre de pêcheurs riverains de la Loire.

Les pétitionnaires demandaient à la Chambre de faire lever l'interdiction de la pêche à la battue et de la pêche au filet dit boubiée. Ils demandaient également qu'une enquête fût faite pour réviser la réglementation de la pêche dans la Loire. Voici les motifs de la commission :

« Le nombre et la qualité des pétitionnaires, les arguments qu'ils invoquent donnant à leur pétition un caractère sérieux, il serait désirable que leur requête fût, de la part des hommes compétents, l'objet d'un examen approfondi.

« La 5^e commission a, en conséquence, l'honneur de proposer de renvoyer la pétition dont il s'agit au ministre des travaux publics auquel appartient la réglementation de la pêche fluviale, et d'appeler son attention sur la valeur des motifs exposés par les pêcheurs de la Loire. »

MM. Benoist, Maillé, Guinot, Belle, Joubert, Wilson et Labuze, députés, ont présenté l'amendement suivant au projet de loi relatif au classement du réseau complémentaire des chemins de fer d'intérêt général :

« Substituer à la ligne indiquée sous le n^o 55 du tableau A, la ligne suivante :

» De Savigny à Angers par Montoire, Neuzy, Neuillé, Château-la-Vallière, Noyant, Baugé et Beaufort, avec un premier embranchement de Montoire à Tours par Châteaurenault, Vouvray, et un second embranchement de Château-la-Vallière à Port-Boulet par Bourgueil. »

(Patriote.)

ANGERS.

Lundi soir, l'Université d'Angers a été mise en émoi par un événement aussi terrible qu'imprévu. Pendant le cours de sciences de M. le doyen Tarnier, le général Cléret de Langavant, qui y assistait, est tombé foudroyé.

Les secours de M. le docteur Maison-neuve, qui se trouvait dans une salle avoisinante, ont été vains; la mort a été instantanée.

Le fils du général, qui se trouvait au nombre des étudiants, n'a eu que le temps de se précipiter de son banc pour recevoir le dernier soupir de son père.

Nous n'avons pas besoin de rappeler ici la généreuse conduite du général Cléret pendant la dernière guerre. Ancien officier de marine, il s'engagea dès qu'il sut les Prussiens près de nos contrées et fut mis à

la tête des mobilisés de Maine-et-Loire. Il obtint pour récompense de ses services la croix de commandeur de la Légion-d'Honneur.

Tout le monde s'associera, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, aux regrets de la famille si cruellement frappée par ce deuil inattendu.

Le corps du défunt est resté toute la nuit dans le grand amphithéâtre de l'Université; il a été ramené hier à la Maître-Ecole, où il habitait.

Ses obsèques ont eu lieu aujourd'hui mercredi, à 10 heures, dans l'église de la Madeleine.

Tours.

Lundi soir, une jeune femme, habitant la rue Briçonnet, venait de revêtir un peignoir de percale. Un feu assez vif brillait dans la cheminée. Cette malheureuse s'étant trop approchée du foyer, le feu prit à son vêtement: en un instant elle fut environnée par les flammes. La pauvre femme jetait des cris perçants et s'efforçait d'éteindre les flammes. Quand on vint à son secours, elle était déjà gravement brûlée, et le médecin, appelé sur le champ, déclara qu'il avait peu d'espoir de la conserver à la vie. Cette femme a été transportée à l'hôpital.

(Indépendant.)

On lit dans l'*Indépendant d'Indre-et-Loire* :

« Une lettre particulière nous apprend que, dans un des arrondissements de la Vienne très-réputé pour sa production en céréales, 35 minoteries sur 40 se sont approvisionnées exclusivement avec des blés de provenance américaine. Nous n'avons pas besoin de faire ressortir ce qu'un tel état de choses a de pénible pour nos agriculteurs. »

La neige. — Nous n'avons eu que très-peu de neige, samedi dernier, à Saumur. Dans la matinée du même jour, il a neigé à plein temps à Poitiers, pour la première fois de l'année. La neige faisait également son apparition à Niort, mais elle est tombée en plus grande quantité du côté de la Crèche et de Saint-Maixent.

NANTES.

On lit dans le *Phare de la Loire* :

« Une nombreuse réunion d'électeurs sénatoriaux républicains a eu lieu samedi 30 novembre, à une heure de l'après-midi, à l'hôtel du Commerce et des Colonies.

« La liste des candidats républicains, adoptée par cette réunion, se compose de MM. Fidèle Simon père, conseiller général, maire de Guéméné-Penfao; Lechat, maire de Nantes; le baron Lemot, conseiller général, maire de Clisson. »

Le navire le *Cambodge*, du port de Nantes, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*, commandé par le capitaine Rabion, a péri corps et biens, surpris par un cyclone, dans la mer des Indes. Un matelot nommé Baron a été seul sauvé.

On mande de Perros :

« De nombreuses épaves recueillies à la côte signalent un sinistre qui doit avoir eu lieu au large de nos côtes. Des ballots de papiers grand format pour impression de journaux, une baleinière de 8 mètres de long et une boîte contenant des anneaux d'or et des lettres écrites en allemand, ont été recueillis sur la côte de Trégastel. »

Tribunaux.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE SAINT-NAZAIRE.

Une mère dénaturée. — La veuve Leboulicot, prévenue d'avoir volontairement laissé ses enfants mourir de faim, vient d'être jugée par le tribunal correctionnel de Saint-Nazaire.

Cette mère dénaturée, qui vivait dans une cave de la rue Méans, à Saint-Nazaire, avec ses cinq enfants en bas âge, vendait les bons qu'elle recevait en nature de la charité publique et dépensait en douceurs, en liqueur, en sucrerie, en chocolat, etc., le produit qu'elle en retirait. Le linge qu'elle ne vendait pas pourrissait dans un coin, sans qu'elle eût le courage de vêtir ses enfants.

Ces pauvres petits êtres étaient dévorés vivants. L'un d'eux a été trouvé mort sur du varrech pourri, par le commissaire de police.

La vermine avait rongé une partie du cuir chevelu. Son corps était couvert d'ordures et de fumier.

Près de ce cadavre, sa sœur, âgée de trois mois, couchée dans la même saleté, expirait, mangée vivante, comme son frère, et remise à des personnes charitables, elle succombait quelques jours après. Les trois autres enfants agonisaient, pour ainsi dire, dans la même ordure.

Le tribunal a condamné la veuve Leboulicot à deux ans d'emprisonnement.

Faits divers.

Une tuerie de bécasses. — On lit dans le *Salut public* du 29 octobre :

« Les grands vents de ces jours derniers ont amené des phénomènes bien curieux dans nos contrées. Ce que nous avons ressenti à Lyon n'est rien en comparaison de ce qui s'est produit dans le massif du Pilat et dans la partie montagneuse de la Loire. Les bécasses qui se trouvaient dans les bois ont été littéralement affolées par la tempête et se sont répandues dans la plaine.

« Attirées à Terrenoire par les feux des usines, elles se sont précipitées du côté des hauts-fourneaux, et les ouvriers en ont tué des quantités considérables à coups de bâton. Du côté de Saint-Galmier, on a fait également un grand massacre de ces volatiles, et les marchés de la région se sont ressentis de cette invasion d'un nouveau genre. »

Quelques détails tirés de la chronique du *Sport* sur la passion de la chasse en Angleterre et la grande saison sportive des châteaux :

En Angleterre, l'existence châtelaine est dans son plein, et les châteaux n'offrent qu'une succession de fêtes.

Il y a série d'invités chez le prince et la princesse de Galles, et lord Beaconsfield et le marquis de Salisbury ont été notamment, la semaine dernière, les hôtes de leurs Altesses Royales. Le *fox-hunting* a commencé.

A Anmer, chez M. Goldham, il y a eu une brillante réunion, à laquelle assistaient le duc et la duchesse de Manchester, la marquise d'Ailesbury, lord Beresford, lord Carrington, etc. Melton Mowbray se peuple de ses hôtes habituels et reprend tout son mouvement cynégétique.

Melton-Mowbray est une petite ville du Leicestershire sans caractère, mais assez bien bâtie, sur les bords de la rivière Eye. Du mois de novembre jusqu'au printemps, elle est le rendez-vous par excellence des *fox-hunters* des trois royaumes.

Les hôtels y sont nombreux, et l'on y trouve des écuries pour plus de sept cents chevaux. Chaque sportsman qui réside à Melton possède en moyenne dans ses écuries une dizaine de *hunters*, mais quelques-uns doublent ce chiffre, et cela rien que pour leur usage particulier. Ils changent deux ou trois fois de chevaux à une chasse.

Il y a à Melton deux classes de chasseurs : les résidents, qui entretiennent à grands frais un établissement de chasse, et les hôtes de passage, qui viennent y passer quelque temps chaque hiver. Tout ce monde sème par millions l'argent à Melton et sur le pays environnant. On s'en donnera une idée quand on saura qu'un *hunter* coûte au moins de deux à trois cents guinées, et qu'on estime à mille livres sterling par an la somme nécessaire pour entretenir une écurie de dix *hunters*.

Non loin de Melton se trouve Quorndon-Hall, résidence de sir A. R. Sutton, où se trouve un des plus beaux chenils de *fox-hounds* que je connaisse. Rien de plus curieux que l'organisation de ces chenils, sur laquelle je reviendrai quelque jour.

La chasse à courre est une telle passion pour les Anglais, que les officiers de la flotte anglaise qui hivernent dans la Méditerranée font venir des équipages de *beagles* pour chasser le lièvre sur les côtes voisines.

On lit dans la *Liberté* :

Le pédestrianisme, si en faveur en Angleterre, est complètement délaissé chez nous. Les Anglais s'entraînent aux courses à pied absolument comme cela se fait pour les chevaux de pur sang qu'on prépare pour les réunions hippiques.

Ainsi, hier, l'annonce d'un pari original avait-elle attiré au bois de Boulogne un

grand nombre de *sportmen* anglais et français.

Il y a quelques jours était, en effet, arrivé à Paris un coureur anglais très-connu de l'autre côté de la Manche, William Cummings, de Paisely.

Dans une conversation, après dîner, le champion de l'Agricultural Hall avait parié 500 francs qu'il parcourrait la distance d'un mille anglais (4,600 mètres) en quatre minutes et demie.

Un des assistants, M. S. Haugton, tint le pari et l'on choisit l'allée des Acacias, au bois de Boulogne, pour piste.

Le terrain était détremé de telle sorte que les plus chauds partisans du coureur tremblèrent pour leur champion. Celui-ci partit néanmoins; mais, dès le commencement de la course, il fut évident qu'il ne jouissait pas de tous ses moyens ordinaires.

Un de ses témoins le prévint, un instant après, qu'il n'avait parcouru que 500 mètres en deux minutes vingt secondes.

William Cummings augmenta le train; on avait peine à le suivre de l'œil. Malgré cette course vertigineuse, le coureur n'arrivait au but qu'après 4 minutes 55 secondes.

Le pari était perdu de 25 secondes, juste le temps d'entendre ce que lui disait son témoin.

William Cummings a quitté Paris le soir même, après avoir fait des paris montant à plus de 25,000 francs pour le printemps prochain.

M. B... fait demander un serrurier. Il s'agit d'une clé qui ne fonctionne plus.

— J'en puis faire une autre, dit l'artisan; mais je puis très-bien réparer celle-ci.

— Alors, réparez-la, dit M. B...

Le lendemain, le serrurier rapporte la clé, avec la facture.

— Comment! quatre francs! s'écrie M. B... mais une clé neuve ne m'aurait coûté que 40 sous!

— Oui, monsieur; mais j'ai cru que vous teniez à la vieille!

Pour ceux que leur profession oblige à parler beaucoup : avocats, professeurs, orateurs, prédicateurs, quoi de plus désagréable qu'un mal de gorge, un rhume, ou restant de bronchite? On emploie à profusion, mais sans grand résultat, chacun le sait, une série de pâtes, sirops, tisanes, etc., qui, le plus souvent, laissent la maladie suivre tranquillement son cours. Il n'y a guère que le goudron qui puisse apporter un soulagement rapide, on peut dire presque instantané, quand il est pris à dose suffisante. Pour obtenir ce résultat, il convient de prendre à chaque repas quatre à six capsules de goudron de Guyot.

Le flacon, du prix de 2 fr. 50, contenant 60 capsules, ce mode de traitement revient donc à quelques centimes par jour, et l'on peut affirmer que sur dix personnes qui l'ont essayé, il y en a neuf qui s'en tiennent à cette médication.

Les capsules de goudron de Guyot, en raison de leur succès qui grandit chaque jour, ont suscité de nombreuses imitations. M. Guyot ne peut garantir que les flacons qui portent sa signature imprimée en trois couleurs. 16.

Dernières Nouvelles.

M. Chevandier de Valdrôme est mort avant-hier matin à onze heures.

Ses obsèques ont lieu aujourd'hui mercredi à l'église de la Madeleine.

Lahore, 3 décembre.

On assure, de sources bien informées, qu'une bataille a eu lieu hier entre l'armée du général Roberts et les troupes afghanes dans le défilé de Païwer.

Le résultat est encore inconnu.

La charmante nouvelle de M^{lle} MARTHE LACHÈSE, la *Pupille de Salomon* (un volume de 365 pages), dont la publication vient d'avoir lieu dans l'*Echo Saumurois*, est en vente, au prix de 3 fr., chez M. DEZE, libraire, rue Saint-Jean, et chez M. MILON, libraire, rue d'Orléans.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatulences, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées,

marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, nausées, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse

de Castle Stuart, le duc de Pluskow, Madame la d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

N° 48,816 : Certificat du célèbre docteur Rudolph Wurzer. Cette légère et agréable farine est le meilleur absorbant; à la fois nourrissante et restaurative, elle remplace admirablement toute médecine en beaucoup de maladies. Elle est de grande utilité, surtout dans les diabètes, les constipations opiniâtres et habituelles, ainsi que dans les diarrhées, les affections des reins et de la vessie, la gravelle, les irritations inflammatoires et crampes dans l'urètre, les rétrécissements et les hémorroïdes, ainsi que dans les maladies des poumons et des bronches, la toux et la consommation. — Docteur Rud. WURZER, Membre de plusieurs sociétés scientifiques, Bonn. — N° 73,652 : 25, rue des Boulangers, Mulhouse, 2 février 1870. — Ayant fait usage pendant cinq mois de la Revalescière, je me trouve guéri d'une maladie chronique du fole qui me tourmentait depuis bientôt quinze ans. — N.-J. CHARLIER.

Quatre fois plus nourrissante que la viande,

elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÊQUE, négociant, rue Platanet; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{me} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 65, place Rouge; CORTIN, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicer, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Ligne de Poitiers-Saumur.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 25 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 20 — —		4 — 30 — soir.	
1 — 30 — —	soir.	9 — 30 — —	
7 — 40 — —		11 — 41 — —	

Les jours de marchés et de foires à Saumur, il part un train de Saumur pour Montreuil à 5 h. 45 du soir.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 30 m. matin.		9 h. 40 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 10 — soir.	
12 — 45 — —	soir.	7 — 39 — —	
6 — 15 — —		11 — 20 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 DÉCEMBRE 1878.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % amortissable	76 80			Crédit Foncier colonial, 300 fr.	370			Canal de Suez	731 95		1 95
4 1/2 %	107 20			Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	783	5		Crédit Mobilier esp.	773 50		2 50
5 %	113 30			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	666 95	1 25		Société autrichienne.	555	1 25	
Obligations du Trésor, t. payé.	506			Crédit Mobilier	462 50			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	513			Crédit foncier d'Autriche	560		1 25	Orléans	367 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	519			Charentes, 500 fr. t. p.	670			Paris-Lyon-Méditerranée	361 75		
— 1865, 4 %	530			Est	670			Est	354		
— 1869, 3 %	419 50	1	50	Paris-Lyon-Méditerranée	1078 75	1 25		Nord	307 25		
— 1871, 3 %	404			Midi	855			Ouest	359 50		
— 1875, 4 %	511			Nord	1387 50			Midi	360		
— 1876, 4 %	569 50			Orléans	1165	3	75	Charentes	38		
Banque de France	3130			Ouest	750			C ^o Canaux agricoles	276 25		
Comptoir d'escompte	740			Compagnie parisienne du Gaz	1220	5		Canal de Suez	562 50		
Crédit agricole, 300 f. p.	460			C. gén. Transatlantique	497 50		2 50				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 13 mai)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.		
6 — 45 — —		(s'arrête à Angers), omnibus-mixte.
9 — 1 — —		soir, —
1 — 25 — —		express omnibus (s'arrête à Angers).
4 — 10 — —		omnibus.
7 — 15 — —		omnibus.
10 — 37 — —		(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 30 minutes du matin, direct-mixte.		
8 — 21 — —		omnibus.
9 — 40 — —		express.
12 — 40 — —		soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — —		omnibus-mixte.
10 — 28 — —		express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e ROGERON, notaire à Nueil (Maine-et-Loire).

A VENDRE A L'AMIABLE, LA METAIRIE DE LA PETITE-GENIÈRE

Située communes de Saint-Hilaire et Saint-Paul-du-Bois,

D'une contenance de 27 hectares. D'un revenu de 1,900 francs, pouvant être porté à 2,000 francs. S'adresser, soit audit notaire, soit à M. CESSRON, expert à Doué.

Etude de M^e CHEVEREAU, notaire à Tours.

A VENDRE A L'AMIABLE,

DIVERS IMMEUBLES

Situés sur les communes de Villandry, Berthenay, Vallères, Lignières, près Tours, comprenant :

Terres labourables, d'une contenance de 10 hect.
Prés, d'une contenance de 2 —
Bois, id. 6 —
Vignes, id. 5 —

Le tout d'une contenance d'environ 25 hect.

Et des bâtiments, à Vallères, au lieu dit le Hay.

Ces immeubles sont de nature à être facilement vendus en détail.

S'adresser, pour obtenir tous renseignements et traiter, audit M^e CHEVEREAU, notaire. (626)

Etudes de M^e THUBÉ, commissaire-priseur, et de M^e DUFOUR, huissier, à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE, A Saumur, rue de Poitiers, chez M. Nay-Bodet, aubergiste,

Le vendredi 6 décembre 1878, à midi,

Par le ministère de M^e THUBÉ, commissaire-priseur.

Cette vente consiste en :

Plusieurs bois de lit, armoires, commodes, tables, chaises, tables de nuit, tabourets, couettes, matelas, trayersins, oreillers, couvertures, linge, vestiaire, vaisselle, verres, batterie de cuisine, fûts et bouteilles vides;

Autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, THUBÉ. (632)

Bureau de bienfaisance de Saumur.

ADJUDICATION

DE FOURNITURES

DE PAIN ET VIANDE

A faire au Bureau de bienfaisance de Saumur, pendant l'année 1879.

Le vendredi 13 décembre 1878, à trois heures de l'après-midi, il sera procédé, par MM. les Administrateurs dudit Bureau, au siège de ce Bureau, Cour-Saint-Jean, 3, à l'adjudication de la fourniture de pain et de viande à faire aux pauvres, du 1^{er} janvier 1879 au 31 décembre de la même année.

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, lesquelles seront reçues par M^{me} la Supérieure du Bureau de bienfaisance, jusqu'à la veille de cette adjudication, six heures du soir.

Les personnes illettrées devront présenter une soumission dressée par un fondé de pouvoirs régulier.

Les soumissions seront timbrées et porteront pour suscription : *Soumission pour la fourniture, soit pain, soit viande.* Elles exprimeront un rabais en centimes, sans fraction de centimes.

Il ne sera admis à concourir à l'adjudication que des personnes notoirement solvables.

Le cahier des charges est déposé au siège du Bureau de bienfaisance, où toutes personnes pourront en prendre connaissance, ainsi que des quantités approximatives à fournir, tous les jours non fériés, à partir du lundi 2 décembre, le matin, de neuf à onze heures, et, le soir, de deux à cinq heures.

Saumur, le 25 novembre 1878.

Les Administrateurs du Bureau de bienfaisance :

Paul RATOUIS, vice-président, JOLY-LETERME, FOUCHER, MORICET, l'abbé MÉRIT, DAVAINÉ.

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Préche, n° 4,

Avec écurie et remise.

S'adresser à M^e MÉHOUSAS, notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1879,

UN BUREAU A TABAC

Situé rue de la Mairie.

S'adresser à M^{me} veuve DELEU, rue de Fenet, n° 93. (591)

A LOUER

Pour le 1^{er} novembre 1879,

LA FERME

(EN CONSTRUCTION)

Dite du CARREFOUR-ROSIÈRE

Sise commune de Neullé

(Maine-et-Loire).

S'adresser, pour les renseignements, à M^e DENIAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire), et, pour visiter, aux Rigaudières, commune d'Allonnes. (607)

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE

DE

MOBILIER DE L'ÉTAT

Le samedi 7 décembre 1878, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, sur le quai de Limoges, à Saumur, en présence de M. le Maire de Saumur et de M. Mercier, conducteur des ponts-et-chaussées, à Saumur, à la vente aux enchères publiques de deux bateaux de baliseurs hors de service.

Prix payable comptant, plus 5 0/0 pour les frais.

Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE. (628)

A VENDRE

PETIT PONEY, âgé de six ans, avec VOITURE à quatre roues et HARNAIS. S'adresser à M. DUPONT, carrossier à Saumur. (598)

M. FAUVEL, rue Beaurepaire, à Saumur, demande un apprenti pour le blanc. (503)

Le samedi 23 novembre, IL A ÉTÉ PERDU, à Saumur, UN CHIEN de marchand, répondant au nom de Rapide, robe jaune, oreilles et queue non coupées.

S'adresser à M. JAHAN, Auguste, marchand de vaches à Sainte-Maure (Indre-et-Loire).

UN HOMME, libéré du service militaire, muni de bons certificats, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. RIELLANT

DENTISTE,

Place de la Bilange, n° 4.